

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (31) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, E. FARHAT, F. BRAILLARD, T. BAUDIN, B. ROUSSENQUE, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, H. PREHER, N. CASSAN FAUX, Y. ERGÜL, A. BENDJILLALI, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, G. MESLEM, C. PAILLER, F. MERY, M. METAIS, Y. GANIVELLE, K. WEINLAND, G. MICHAUD, S. LANSARI-CAPRAZ, E. AUDEBERT, L BRARD.

POUVOIRS (8) : C. FARINEAU, mandant a pour mandataire JP. ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
É. AZIHARI, mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
S. COTTEREAU, mandant a pour mandataire L. RABUSSIER
M. MONTASSIER, mandant a pour mandataire P. MIS
A. LEBORGNE, mandant a pour mandataire AF. BOURAT
A. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
P. BARAUDON mandant a pour mandataire Y. GANIVELLE

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Délégation de service public pour l'exploitation d'une montgolfière « Ville de Châtellerault » - Avenant n°1 à la DSP 14-01 conclue avec l'association Atelier de l'aérostation

La commune de Châtellerault a acquis en 1999 une montgolfière à ses couleurs (une nacelle et deux enveloppes) après l'obtention de l'organisation des pré-championnats du monde de montgolfière de 2001 et des championnats du monde de 2002.

En 2010, puis en 2014, la commune a choisi de déléguer à un gestionnaire privé l'exploitation de cet équipement, après mise en concurrence dans le cadre d'une procédure de passation simplifiée.

La gestion et l'exploitation de la montgolfière Ville de Châtellerault a été confiée à l'association Atelier de l'aérostation, domiciliée 11, rue d'Alsace 86530 Cenon sur Vienne, représentée pour la période du 1er mai 2014 au 30 avril 2017;

La délégation de service public pour l'exploitation de la montgolfière Ville de Châtellerault arrive à échéance le 30 avril 2017. Compte tenu des délais de procédure de mise en concurrence, il est nécessaire de passer un avenant n°1 de prolongation de deux mois de la délégation de service public 14-01.

* * * * *

VU l'article L1411-6 du Code général des collectivités territoriales relatif aux avenants des délégations de service public ;

VU la délibération n°23 du 17 avril 2014 du conseil municipal portant sur l'attribution de la délégation de service public pour l'exploitation de la montgolfière « Ville de Châtellerault » ;

CONSIDERANT qu'au regard des délais de procédure, il est nécessaire de passer un

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 6 avril 2017

n°9

page 2/2

avenant n°1 de prolongation de délai à la délégation de service public 14-01, d'une durée de deux mois ;

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de conclure avec l'association Atelier de l'aérostation, domiciliée 11, rue d'Alsace 86530 Cenon-sur-Vienne, représentée par Madame Amélie ACHARD, Présidente, un avenant n°1 à la délégation de service public 14-01 ci-joint, pour la période du 1^{er} mai 2017 au 30 juin 2017 à l'atelier de l'aérostation ;
- d'autoriser, Monsieur le maire ou son représentant, à signer l'avenant précité et toutes pièces relatives à ce dossier ;

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le **12 AVR. 2017**

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER